

COLLECTION DU DOMAINE PUBLIC

DEUX AMATEURS DE SAUCISSON.

MOINAUX, JULES

Saynète — 1881

RÉPLIQUE · TEXTE INTÉGRAL LIBRE & GRATUIT

NOTE D'ÉDITION & DOMAINE PUBLIC

*Cette œuvre dramatique appartient au **Domaine Public** universel. Libre de droits patrimoniaux, elle peut être lue, montée sur scène, imprimée et partagée en toute liberté.*

À propos de cette édition

Conçue pour le travail du comédien et la pratique du plateau, cette édition privilégie la lisibilité et l'aisance de mémorisation :

- **Confort de lecture** : Justification courte au fer à gauche pour alléger l'effort visuel et sécuriser le retour du regard.
- **Distinction immédiate** : Répliques en **Cormorant Garamond** et didascalies en **Inter**, évitant toute confusion à voix haute.
- **Repérage scénique** : Numérotation discrète toutes les 5 lignes et marges aérées de 20 mm pour les annotations de jeu.

L'application Réplique

Cette édition vous est offerte par **Réplique**, l'outil d'apprentissage des textes créé pour les comédiens et les metteurs en scène.

L'application vous accompagne dans l'apprentissage de vos rôles grâce à un parcours progressif (textes à trous, masquage par initiale, récitation au micro) et un **mode Italienne** qui vous donne la réplique au bon tempo, secondé par un souffleur discret en cas d'hésitation.

Répétez vos textes et retrouvez nos éditions sur

www.replique.pro

PERSONNAGES

LE PRÉSIDENT

3 répliques

LORIN

3 répliques

CHAPAL

2 répliques

LE NARRATEUR

1 répliques

LE MARCHAND

1 répliques

SOMMAIRE

☞ Cliquez sur un acte pour y accéder directement

DEUX AMATEURS DE SAUCISSON.....	5
--	----------

DEUX AMATEURS DE SAU- CISSON.

SCÈNE 1

LE NARRATEUR

Voici une manière de voler du saucisson qui est assez coquette ; le saucisson, était, à l'ail, mais il serait sans ail, que le procédé n'en serait pas moins applicable ; les deux inventeurs sont les nommés Lorin et Chapal.

(Le témoin fait le geste.)

LE MARCHAND DE COMESTIBLES *(victime du vol raconte ainsi le fait :)*

« J'étais dans ma boutique, ces messieurs entrent, regardent la marchandise, comme pour choisir quelque chose, puis celui-ci (Lorin) prend⁵ un grand saucisson entamé, à l'ail, le passe sous son bras, comme ça... ... et me dit : - Combien ?... Et il fait celle de fouiller dans son gousset. - Combien ? que je lui dis ; il faut que je pèse, je ne sais pas combien il y en a. - Non, non, qu'il me dit, c'est pas la peine ; combien, à vue de nez ? - Mais, que je réplique, je ne vends pas à vue de nez. - Qu'est-ce que ça¹⁰ fait ? À l'hasard. Alors, je rumine un peu ce que le saucisson pouvait peser ; je me dis : Il doit en rester de trois à quatre livres ; sur ce, je dis à monsieur : - Eh bien, ça fera six francs cinquante. - Comment ! Six francs cinquante ? qu'il me dit ; vous vous fichez de moi. Là-dessus,

nous nous chamaillons, moi prétendant que le saucisson pesait au
moins quatre livres, lui soutenant qu'il n'en pesait pas la moitié ; si bien
qu'il finit par retirer le saucisson de dessous son bras et qu'il le jette sur
le comptoir en disant : - Au fait, vous m'embêtez avec votre saucisson ;
tenez, je n'en veux plus du tout. Et il s'en va avec son ami. Je vas pour
reprendre mon saucisson, et je reste ébaubi en voyant qu'il était bien
plus court que je ne l'avais vu ; me doutant d'une filouterie, je cours vi-
vement dans la rue, je vois mes deux gaillards qui filaient ; j'appelle un
sergent de ville, et je les fais arrêter ; on les fouille, et on trouve dans la
poche de celui-ci (Chapal) un morceau de saucisson d'une livre et de-
mie. »

15

20

25

MONSIEUR LE PRÉSIDENT

Chapal, c'est vous qui avez coupé la moitié du saucisson pendant que
Lorin l'avait sous son bras et feignait de le marchander ?

CHAPAL

Mon président, simple charge.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT

Ah ! Vous appelez ça une charge ? Eh bien, la prévention appelle cela
un vol.

30

CHAPAL

Nous étions un peu gris, vous savez... des hommes qu'a bu...

(Le tribunal délibère.)

LORIN

Si bien une farce, mon président, que le saucisson était à l'ail, et que je
ne l'aime pas, à preuve.

LORIN

Je demande la remise à huitaine.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT

Pourquoi faire ?

35

(La demandé a été rejetée, et les prévenus condamnés à chacun quinze jours de prison.)

LORIN

Pour faire assigner des témoins qui diront que je ne peux pas souffrir le saucisson à l'ail.